



Réunion publique du 19 septembre 2024  
Saint-Paul de Varcès  
Compte rendu

# SOMMAIRE

Introduction : Intentions de la démarche	P.3
Objectifs de la réunion	P.4
Présentation de la démarche	P.5
Fonctionnement du Lavanchon	P.6
Temps d'échange avec les participants	P.9
Perspective historique	P.12
Suites de la démarche : La concertation	P.13
Temps d'échange avec les participants	P.14
Prochaine étape	P.15

## INTRODUCTION : INTENTIONS DE LA DÉMARCHE

Le Lavanchon est un torrent de la Métropole grenobloise qui descend du Vercors et traverse les communes de Saint-Paul-de-Varces, de Varces-Allières-et-Risset et de Claix, avant de se jeter dans le Drac. **Depuis 2018, la Métropole de Grenoble porte des projets de protection des biens et des personnes contre les inondations et de préservation et restauration des milieux aquatiques.** Sur le Lavanchon, la Métropole est ainsi devenue gestionnaire des digues présentes sur ces deux rives.

La Métropole en partenariat avec les trois communes a lancé une réflexion sur le Lavanchon et sur ces ouvrages de protection contre les inondations. La finalité de cette démarche est de construire une vision partagée du devenir du Lavanchon et d'aboutir à un projet de territoire commun qui concilie :

- **La protection des biens et des personnes contre les inondations**
- **La préservation et la restauration des milieux aquatiques**
- **Les pratiques et les attentes des habitants et acteurs locaux**

Compte tenu de la multiplicité des acteurs concernés par le cours d'eau, **la Métropole a souhaité engager une démarche participative ambitieuse avec l'ensemble des parties prenantes.**

Pour cela, une première série d'entretiens a été conduite de septembre 2023 à janvier 2024, tournée essentiellement vers les acteurs institutionnels (élus, associations, services de l'Etat...). Ces entretiens ont été complétés en mars 2024 par 3 réunions visant à présenter le projet et recueillir les préoccupations des divers publics directement concernés qui n'avaient pas été rencontrés jusque-là : les propriétaires riverains du Lavanchon, les exploitants agricoles de la plaine et les divers usagers des lieux (pêcheurs, promeneurs, cyclistes...).

**La réunion publique du 19 septembre 2024 vient clore cette première phase de recueil des différents points de vue par une information adressée à l'ensemble des habitants de la vallée. Elle marque le début du travail de co-construction du projet qui va être engagé à l'automne 2024.**

## OBJECTIFS DE LA RÉUNION



- Informer le public de la démarche de la Métropole sur le Lavanchon à travers le lancement de ce projet
- Présenter le fonctionnement actuel du Lavanchon et engager un échange avec le public
- Proposer une mise en perspective historique du Lavanchon
- Présenter les suites de l'élaboration du schéma d'aménagement

**PARTICIPANTS À LA RÉUNION : 63 personnes présentes**

# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

## LE MOT DES ELUS

Mme Cécile CURTET, maire de Saint-Paul de Varces, ouvre la réunion par un mot d'accueil à l'ensemble des participants qu'elle remercie pour leur présence. M. Jean-Yves PORTA, conseiller métropolitain délégué aux risques naturels et technologiques, introduit le projet et la démarche participative en cours.

Il rappelle le contexte de l'étude et la prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) de la Métropole depuis 2018. Les deux acteurs principaux de la GEMAPI sont le SYMBHI pour l'Isère, le Drac, la Romanche et la Gresse, et Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour les affluents de ces cours d'eau. En 2021, des secteurs prioritaires ont été votés, le Lavanchon en fait partie.

Le projet est inclus dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Drac porté par le SYMBHI. Des fonds publics sont soulevés pour financer les études et les travaux.

## PRÉSENTATION DE LA DEMARCHE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Mme Céline THOMAS, chargée de mission de Grenoble Alpes Métropole, présente les grandes caractéristiques du Lavanchon, les enjeux du territoire et les grands principes suivis dans le cadre de l'élaboration de ce schéma d'aménagement.

Elle précise qu'un schéma d'aménagement présente une **opportunité de réfléchir aux usages** en lien direct avec le Lavanchon et ses aménagements actuels et futurs. Ce schéma s'appuiera sur une **étude globale** qui viendra définir un ensemble d'actions :

- Des **aménagements** hydrauliques, de restauration des milieux, paysagers, etc.
- Des **mesures de gestion** : gestion du transport solide, entretien de la végétation, etc.

Grenoble Alpes Métropole s'est fixée des grands principes à respecter :

- **Concertation** avec les acteurs locaux
- **Solidarité** amont / aval à l'échelle du bassin versant
- **Approche intégrée** répondant à plusieurs objectifs

# LE FONCTIONNEMENT DU LAVANCHON : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Mme Hélène MAURY, du bureau d'études EGIS, présente le travail de diagnostic réalisé sur le Lavanchon.

## FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE

Le cours d'eau du Lavanchon est marqué par la densité de ses aménagements et par l'importance des apports de matériaux d'origine torrentielle qui se déposent progressivement de l'amont vers l'aval :

- **Le secteur amont est une rivière torrentielle** alimentée en matériaux par les affluents amont (Echarina, Coins principalement) et avec de nombreux seuils de stabilisation du lit.
- **Le secteur médian est une rivière de plaine endiguée** par 6 km de digues classées en mauvais état et présente un lit « perché » au-dessus de la plaine.
- **Le secteur aval est une rivière de plaine fortement modifiée** : Modification des confluences, aménagement de l'A51 (création du système Lavanchon / Contre-Canal)

## FONCTIONNEMENT HYDAULIQUE

Afin de caractériser les écoulements de crue et l'aléa inondation sur le Lavanchon, un travail de modélisation hydraulique a été conduit, basé sur les données connues de pluie et de débits et sur les relevés topographiques actuels. De cette manière des zones inondables, des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement ont été évaluées pour différents scénarios de crues choisis.

### Intérêt et limites de la modélisation

Il est rappelé que les modélisations hydrauliques cherchent à définir plusieurs scénarios de crue et constituent une aide à la décision précieuse, mais ne sont pas la réalité. Certaines limites sont en effet soulignées : il s'agit d'un outil mathématique présentant des incertitudes en particulier en secteur torrentiel ; il se fonde sur des hypothèses de scénarios d'événements probables, mais qui ne peuvent représenter avec précision l'ensemble des événements possibles. Les modélisations ont par ailleurs toujours des limites géographiques dont il faut tenir compte pour interpréter les résultats. Dans le cas présent, la Suze / Marjoëra et les affluents connectés n'ont pas été modélisés, seuls leurs apports (liquides et solides) ont été pris en compte.

### Débordements avec maintien des digues

Les résultats de la modélisation, ne tenant pas compte des possibles ruptures de digues, sont les suivants :

- **A l'amont, on observe des débordements pour des crues moyennes.** La capacité maximale du lit est proche de 36 m<sup>3</sup>/s. C'est le débit à partir duquel ont lieu les premiers débordements, correspondant à une occurrence vingtennale, soit 1 chance sur 20 d'arriver tous les ans. Quelques ponts sur ce secteur sont sous-dimensionnés.
- **Dans la plaine médiane, les débordements observés reviennent difficilement dans le Lavanchon** du fait de la topographie en lit perché et de la présence des digues. Ils rejoignent ainsi le contre-canal qui joue bien son rôle de récupération des écoulements du lit majeur et de ceux de la Suze/Marjoëra.
- **A l'aval, les zones inondables sont moins importantes** du fait de l'écrêtement de la crue en amont. Quelques secteurs inondés sont à noter toutefois en rive gauche, du Martinais au Nivolon, au pont de l'Europe et aux confluences des affluents Suze / Marjoëra, Pissarde / Robine.

### Des digues en mauvais état

Les digues du Lavanchon sont constituées de merlons de curage qui n'ont pas été conçus pour résister à des crues. Localement, elles sont étroites, forment des talus raides envahis de végétation, percés de terriers et soumis à l'érosion. Leur configuration « en toit » fait qu'elles sont très sollicitées dès les premières crues et elles sont facilement contournées par l'amont pour les crues moyennes. Le risque de défaillance le plus probable est la formation de brèches par surverse ou par érosion latérale.

### Débordements avec rupture des digues

Des scénarios de rupture de digue ont été modélisés en simulant la formation de 7 brèches dans les secteurs les plus à risque. Là encore les incertitudes sont grandes car la localisation des brèches est peu prévisible en cas de crue exceptionnelle. Dans les scénarios modélisés, on observe une augmentation ponctuelle des hauteurs d'eau du côté de la brèche, mais pas de modification de l'emprise de la zone inondable. En d'autres termes, **les résultats de la modélisation montrent que le sur-aléa lié à des ruptures des digues n'est pas significatif, excepté à proximité immédiate de la brèche.**

### Autres scénarios de débordement modélisés : engravements et embâcles

D'autres scénarios ont été simulés pour comprendre les phénomènes en jeu : ils prennent en compte soit un engravement du aux apports des matériaux soit des embâcles. **Si localement les phénomènes sont amplifiés, les zones inondables délimitées dans le scénario de base sont peu modifiées :**

- Une évolution du fond du lit avec des dépôts de matériaux compris entre 75 cm et 1,5 m, entraîne une surverse plus précoce en rive droite, mais une zone inondable quasi identique.
- Des ponts obstrués par des embâcles provoquent des débordements plus précoces qui peuvent s'étendre en rive droite jusqu'à l'A51, avec une zone inondable qui reste toutefois la même.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le diagnostic met en évidence :

- **Un intérêt écologique fort des milieux naturels associés au Lavanchon** : présence de zones humides, d'une ripisylve (boisements de bord de cours d'eau) jouant le rôle de corridor biologique, de milieux aquatiques abritant sur la partie aval des espèces piscicoles (truite fario...) et des castors.
- **Une dégradation de ces milieux** : artificialisation du lit (rectification, digues, etc.), manque de connexions entre le lit de la rivière et ses milieux annexes, présence de plantes invasives.

## CONCLUSION

- Un cours d'eau au fonctionnement complexe
- Territoire soumis à un fort aléa d'inondation : 5 crues débordantes entre 1914 et 1955 dont celle de 1955 avec brèche
- Nécessité de construire un projet global qui prend en compte ce fonctionnement spécifique avec ses dysfonctionnements et ses contraintes, les enjeux environnementaux et les enjeux sociétaux et socio-économiques

## ECHANGES AVEC LE PUBLIC

### Echanges autour de la démarche

#### Témoignages de participants :

- « Nous avons connu des débordements du Lavanchon. Il est important de ne pas oublier parce que c'est redoutable. C'est la première fois que nous entendons parler d'une étude sérieuse »

#### Questions / réponses :

**Pourquoi n'y a-t-il pas de vision sur le projet global pour le moment ?**

#### Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :

« La réflexion autour du projet va prendre du temps et notamment découler de la réflexion menée dans le cadre de la concertation qui va être lancée. Définir les ambitions, les objectifs et les contraintes du projet va constituer un travail sur l'année à venir. L'idée de l'étude est d'associer les acteurs du territoire au projet. Nous y allons étape par étape et souhaitons, à présent, vous partager les éléments du diagnostic dont nous disposons. Nous en saurons plus sur les scénarios d'aménagement d'ici un an ».

**Le Rif Talon à Claix sera-t-il étudiée dans le cadre du schéma ?**

#### Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :

« Non, le Rif Talon n'est pas dans le périmètre de cette étude. Il a fallu prioriser les actions à l'échelle de la Métropole ».

## Echanges autour du diagnostic hydraulique

#### Témoignages de participants :

- « Riverain du Lavanchon depuis 69 ans, celui-ci monte mais nous avons de la chance qu'il ne déborde pas. Nous avons des moustiques mais pas d'eau »
- « La partie plaine du cours d'eau est complètement sèche 8 mois sur 12 »
- « Je me souviens avoir vu déborder la Lavanchon en hiver 1970. Des sédiments s'étaient répandus. Il y avait eu des crues débordantes. Des gros travaux avaient été effectués sur la partie lit en toit. Le Lavanchon avait été creusé de manière efficace fin 70 »
- « Au-dessus de l'A51, de gros travaux de confortement des digues ont été réalisés dans les années 1970-1980 »
- « Depuis la crue de 2022, à chaque période de pluie, le Lavanchon est plein de boue », « Le phénomène de boue est assez récent »

#### Questions / réponses :

**L'étude semble se baser sur une référence précise en matière de débit d'eau. Or on sait que le climat change. Quelle est la référence utilisée ?**

#### Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :

La problématique du changement climatique a été étudiée mais aujourd'hui nous ne disposons pas à l'heure actuelle de suffisamment de connaissance scientifique sur la manière dont les débits torrentiels vont évoluer. Nous sommes limités à la connaissance scientifique à ce niveau-là pour quantifier de manière précise l'impact du changement climatique sur les débits bien qu'on sache qu'une augmentation sur les débits de pointe en crue sera constatée. La prise en compte de la fonte nivale dans le scénario extrême permet de considérer une augmentation significative avec un ajout de +20% de précipitations (estimation faite par Egis) qui constitue un important facteur aggravant.

**Pourquoi la crue de 2021 n'est-elle pas prise en compte dans l'étude ?**

**Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :**

« La crue de 2021 a été prise en compte dans le calage du modèle (points de relevés par communes). Nous ne l'avons pas évoqué parce qu'en 2021 il n'y a pas eu de débordements du Lavanchon dans la plaine. Cette crue a été marquante sur les affluents situés à l'amont : les communes travaillent sur le phénomène torrentiel de ces affluents non gérés par Grenoble Alpes Métropole ».

**Le diagnostic prévoit une augmentation du niveau des affluents de 20%. Sur quelles données vous basez-vous ?**

**Réponse d'Hélène Maury (EGIS) :**

« Nous nous basons sur les données produites par les stations Météo France. Les premières mesures datent de 1970. Nous majorons les données de précipitations de 20% en tenant compte du paramètre "fonte nivale" ».

**Savons-nous si la présence de boue est liée à la sécheresse ? Savons-nous d'où provient la boue ? Y a-t-il plus d'infiltrations des sols en cas de fortes pluies ?**

**Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :**

Les apports de boue viennent du bassin versant. Nous ne savons pas si les périodes de sécheresse activent le phénomène de boue. On peut formuler l'hypothèse que la présence de boue s'explique par la réactivation de certains types d'apports (ravinement, phénomène géologique ...).

**Les observations faites à l'échelle du Lavanchon sont valables pour la Suze et la Marjoera. Est-ce dû à des changements de ravinement ou à des aménagements ? Vous avez parlé de sous-dimensionnement des ouvrages. Est-ce dû à un remplissage du lit ou est-ce dû à l'intensification des périodes de pluies ? Est-il prévu de désenclaver le cours d'eau en période de sécheresse ?**

**Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :**

Au niveau des cours d'eau, il y a deux phénomènes : l'apport de matériaux et le sous-dimensionnement des ouvrages. Curer sous les ouvrages peut poser des problèmes et impacter l'aval. L'idée d'un tel schéma d'aménagement est de ne pas seulement agir sur un secteur mais de s'interroger sur l'ensemble du linéaire.

**Il y a des personnes qui en 20 ans, n'ont jamais assisté aux phénomènes que vous présentez. Comment arrive-t-on à ces hypothèses ?**

**Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :**

« L'hydrologie est une science délicate et une question de probabilités d'apparition d'événements de crue sur des périodes plus ou moins longues. Entre 1900 et 1957, cinq crues ont débordés alors que ces 50 dernières années il n'y en a pas de trace (sauf les témoignages fait lors de cette réunion publique vers 1970) ».

## Point de discussion : Influence de la gestion des affluents torrentiels et leviers d'action

### Point de vue d'habitants :

- « Autrefois les matériaux étaient curés dans les barrages situés en amont, avant qu'ils n'atteignent la plage de dépôt de l'Echarina. Actuellement il n'y a plus aucun barrage de retenue en capacité de retenir les matériaux car ils sont tous pleins. Avant, la maintenance passait par l'entretien des barrages (...) Aujourd'hui, il ne semble pas y avoir la volonté de curer les différents barrages ».
- « Il faut que GAM veuille à la maintenance et à l'entretien du bassin de retenue de l'Echarina. A l'époque le RTM avait demandé le busage du Lavanchon. Aujourd'hui, l'endroit du busage n'est pas entretenu. Même lorsqu'il n'y a pas de situation exceptionnelle, la boue se dirige vers l'aval ».
- « Le Lavanchon ne peut plus être considéré comme un milieu "vivant". A la moindre pluie le Lavanchon devient un torrent de boue. Le cours d'eau est "vivant" au-dessus de la zone du Gros Moran. Il est difficile d'imaginer qu'il est possible de dissocier le cours d'eau central des affluents.
- « On constate que des laves torrentielles arrivent jusqu'au village. Le cours d'eau est mort, il n'y a plus de poissons ».

### Point de vue de la Métropole :

- « Nous ne faisons pas de modélisation des affluents mais nous nous posons la question de la quantité de matériaux apportée. Nous étudions le modèle "hydro sédimentaire", en cherchant à comprendre comment les apports se déposent pendant une crue dans le Lavanchon. Face au constat, nous recherchons une manière de "gérer" ces matériaux ».
- « Nous sommes conscients de ces phénomènes de dépôt de matériaux dans le lit du Lavanchon. Nous cherchons à connaître les impacts qu'ils produisent sur l'environnement de manière générale. Nous cherchons également à savoir comment les gérer ».
- « Dans le cadre du schéma du Lavanchon, nous nous questionnerons sur l'évolution de la gestion de ces matériaux, y compris sur les autres cours d'eau que celui du Lavanchon si ces derniers ont un impact, en concertation avec les gestionnaires ».
- « Sur la partie amont des affluents, il s'agit de seuils de correction torrentielle qui ne sont pas conçus pour stocker les matériaux mais pour stabiliser le lit du torrent. Maintenant, la logique veut qu'on vienne gérer les apports de matériaux au niveau des plages de dépôts, notamment pour des raisons financières et techniques (facilité d'accès) ».
- « Nous ne sommes pas fermés à s'interroger sur la gestion des apports de matériaux des affluents en concertation avec les gestionnaires de ces affluents que sont le RTM ou les communes. Nous ne pouvons pas dire qu'il y a un défaut d'entretien de la plage de dépôt de l'Echarina: le RTM intervient pour curer la plage après chaque crue et selon un plan de gestion autorisé par les services de l'Etat ».

# MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE DU LAVANCHON

## LE REGARD DE L'HISTORIEN

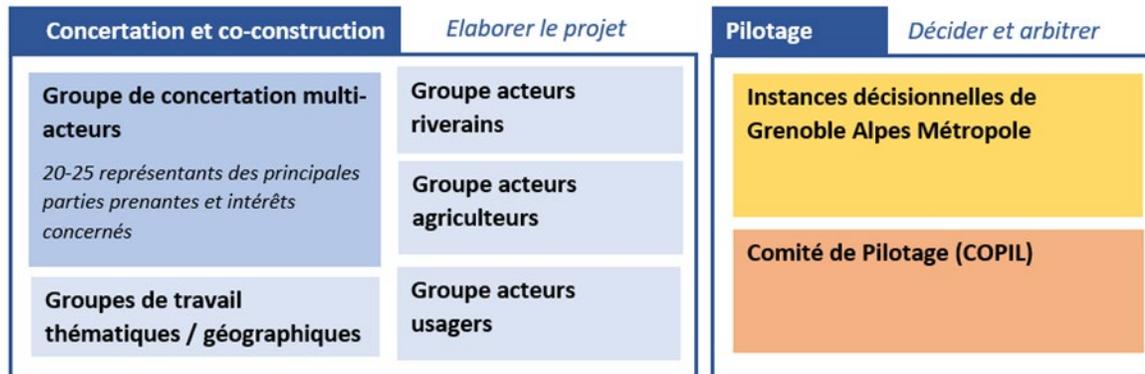
M. Denis CŒUR, historien, présente ensuite une rétrospective de l'évolution du Lavanchon, afin de mettre en perspective le projet d'aménagement avec l'histoire du territoire. Plusieurs idées ressortent de son exposé :

- **La préoccupation des risques sur le Lavanchon a toujours été très présente.** En particulier lors des crises climatiques qui ont eu lieu sur la période allant du XVIIème au XIXème siècle. Ces crises ont conduit à l'engravement de l'amont et de la plaine, ainsi qu'à une perte significative du territoire aval rongé par les eaux du Drac. C'est au milieu du XIXème siècle que le cours d'eau prend le nom de Lavanchon qui signifie « avalanche ».
- **Le territoire a profondément muté sur une période extrêmement courte.** Si le territoire a toujours été sous l'influence de Grenoble, jusqu'au milieu du XXème siècle, l'agriculture occupe une place prépondérante avec des usages qui lient fortement les habitants à leurs cours d'eau (moulins et usines le long du cours d'eau). Depuis la seconde moitié du XXème siècle, l'urbanisation redessine fortement les équilibres socio-économiques et culturels du territoire (activités, infrastructures, habitat), produisant un territoire fracturé où les cours d'eau sont de plus en plus éloignés (physiquement, culturellement) du quotidien des habitants. La péri-urbanisation redessine de nouveaux rapports aux lieux et aux espaces fluviaux sous influence d'un imaginaire automobile et routier, produisant d'autres pratiques et usages des espaces.
- **La lutte contre les inondations est marquée par l'affirmation progressive de l'Etat.** Jusqu'au XVIIIème siècle, les travaux de défense du Lavanchon (curage) étaient réalisés par les habitants (corvée) sous contrôle de la communauté. A partir du XVIIème siècle, l'Etat s'est peu à peu imposé dans l'aménagement du cours d'eau, en lien avec le développement des infrastructures routière à vocation nationale (route royale, RN75, A51) et avec la lutte contre l'érosion qui a conduit à une gestion par les Eaux et Forêts des forêts communales. Au milieu du XIXème siècle, la création de l'Association syndicale du Lavanchon regroupant les riverains et les communes, devenu Syndicat intercommunal du Lavanchon en 1973 s'inscrit dans cette relation entre riverains, communes et Etat.

# LES SUITES DU PROJET : LA DEMARCHE DE CONCERTATION

## DISPOSITIF DE DIALOGUE

Nicolas LE MEHAUTE, en charge du volet concertation de la démarche, présente ensuite le dispositif de co-construction du schéma d'aménagement qui va être mis en œuvre afin de concilier les nombreux enjeux, acteurs concernés et points de vue.



*Instances de concertation et de décision*

**Espace d'expression, d'écoute et de réflexions**, accompagné par Dialter et appuyées par l'expertise du bureau d'études, le groupe de concertation sera composé de 20-25 personnes pour assurer des échanges de qualité et pour permettre aux personnes motivées de faire valoir leurs préoccupations. Le groupe de concertation sera amené à se réunir à plusieurs reprises. En complément, d'autres instances pourront être mobilisées selon les besoins pour traiter des points très spécifiques : groupes d'acteurs (propriétaires, exploitants agricoles, usagers), groupes thématiques ou groupes géographiques.

Le travail de co-construction du projet débutera à l'automne 2024.

A côté des instances décisionnelles, une instance sera au cœur de la concertation : Il s'agit du **groupe de dialogue multi-acteurs**. Ce sera l'espace de travail principal qui donnera lieu à un dialogue entre les différentes parties et groupes d'acteurs concernés. Ce groupe a été constitué à l'issue des entretiens préparatoires et réunions d'acteurs de mars 2024.

## ECHANGES AVEC LE PUBLIC

### Questions / réponses :

**Où peut-on retrouver les documents (comptes rendus et présentations) à l'issue des temps de concertation ?**

#### Réponse de Romane Revel (Grenoble Alpes Métropole) :

L'ensemble des présentations et des comptes rendus sont disponibles sur la plateforme participative de la métropole (page dédiée au projet Lavanchon) :

<https://metropoleparticipative.fr/participation/43397/32-espace-participatif.htm>

**Quand-est ce que le groupe de dialogue va-t-il être lancé ?**

#### Réponse de Nicolas Le Méhauté (Dialter) :

« Le groupe de dialogue va être lancé très prochainement. Il est important de rappeler que l'objectif du dispositif est de réunir une vingtaine de personnes (qui représentent une diversité de profils), pour les faire travailler sur le projet avec l'appui du bureau d'étude ».

**Le RTM fera-t-il partie du groupe du dialogue. Depuis que la gouvernance du RTM a changé, nous ne sommes plus en contact avec eux.**

#### Réponse de Nicolas Le Méhauté (Dialter) :

« Le RTM participe au comité technique de la démarche mais ne fera pas partie du groupe de dialogue. Toutefois il sera associé à la démarche, des temps spécifiques étant prévu pour aborder avec le groupe de dialogue les sujets qui le concernent : gestion des torrents et de la plage de dépôt ».

**Suite au dernier atelier, un mail a été envoyé à propos d'une demande d'enrochement à proximité d'une habitation. Je n'ai pas eu de réponse, je ne sais pas si la demande a été entendue.**

#### Réponse de Céline Thomas (Grenoble Alpes Métropole) :

« Nous agissons pour l'intérêt général. Dans votre cas précis, il s'agit d'une intervention ponctuelle sur une habitation. Il est par conséquent difficile d'intervenir. Nous sommes cependant ouverts à la discussion et nous aurons dans le cadre du groupe de dialogue l'occasion d'en reparler ».

## PROCHAINE ETAPE :

→ Démarrage du travail de co-construction des scénarios d'aménagement par le groupe de dialogue

**Merci à l'ensemble des participants pour cette soirée  
d'échange et de travail !**

# ANNEXES AU COMPTE-RENDU

- 1- Diaporama de présentation du bureau d'études EGIS
- 2- Diaporama de présentation de Denis Cœur
- 3- Diaporama de présentation de Dialter